

Rencontre ALEC 07

04/012021

Etaient présents

Alexandre DEVIC, SCoT Centre Ardèche

Valentin RABIER, SCoT Centre Ardèche

Bénédicte POPIN, SCoT Centre Ardèche

Joseph BOUREZ, ALEC07

Echanges

Contexte réglementaire

La loi « Energie Climat » de 2019 (<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-energie-climat>) constitue le nouveau cadre règlementaire avec lequel les SCoT doivent être en comptabilité.

Se référer également à :

- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)
<https://www.ecologie.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>

Production d'énergies renouvelables

Il est important de différencier les productions d'EnR destinées à alimenter l'échelon local de celles injectées sur le réseau national. En plus de la carte de production des différentes EnR sur le SCoT, il serait intéressant de produire des cartes par usages : électricité, chaleur, mobilité. (C'est ce qui est effectué dans la loi Transition Ecologique)

Concernant la stratégie de production énergétique, il est important de ne pas proposer une vision négative du développement des EnR, en opposition avec les autres enjeux locaux (biodiversité, paysage, acceptabilité sociale, etc.). Il est important d'avoir une stratégie globale de production d'EnR ainsi qu'une vision systémique des enjeux territoriaux vis-à-vis de cette production. Concernant l'enjeu paysager en particulier, il conviendra de mettre en évidence que l'inaction face au dérèglement climatique aura plus de conséquences sur les paysages que l'installation d'unités de production d'EnR.

En tant que territoire rural, une forme de complémentarité pourrait être trouvée avec un territoire urbain de proximité. L'excédent de production d'EnR du territoire du SCoT Centre Ardèche pourrait ainsi servir à alimenter en énergie propre l'agglomération valentinoise.

1) Le bois - énergie

Le bois-énergie représente un potentiel important indéniable en Ardèche. Son potentiel est par ailleurs dupliqué s'il sert à alimenter un réseau de chaleur. A ce sujet, l'ALEC porte un outil cartographique permettant d'identifier les bâtiments et groupes de bâtiments où il serait stratégique de développer ce type de réseau d'énergie (*demander à J. Bourez de quel outil il s'agit*). L'enjeu principal pour ce type d'énergie concerne le parc de logement ancien, que soit pour les émissions de polluants ou pour la précarité énergétique.

L'idée de mettre en place un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) de bois-énergie, permettant d'alimenter les futures chaufferies par du bois originaire du territoire, est largement plébiscité par l'ALEC. Cette production locale pourrait éventuellement faire l'objet d'une forme de labellisation. Le SCoT pourrait encourager les PLU à intégrer dans les OAP la réalisation de réseau de chaleur, notamment sur des opérations relativement denses.

2) Le solaire thermique et photovoltaïque

L'installation d'unités de production de solaire thermique apparaît pertinente pour les bâtiments (ou entreprises) qui auraient de gros besoins annuels en eau chaude. Ce type d'énergie pourrait également servir à alimenter un réseau d'énergie, en complément du bois-énergie par exemple.

Le solaire photovoltaïque comprend trois types d'installations : les très grands parcs, les parcs intermédiaires et les installations pour l'autoconsommation. Le rapport production/consommation atteint son maximum sur un bâtiment ayant une importante surface de toiture et de forts besoins en énergie au cours de la journée, tel que des bâtiments situés en zones d'activités économiques.

Il est important que les élus se saisissent du potentiel solaire du territoire, qu'ils le portent politiquement et qu'ils autorisent l'implantation d'unités de production en toiture dans les PLU. Avec un positionnement pro-actif, le SCoT pourrait cartographier le potentiel photovoltaïque du territoire.

L'adaptation des formes urbaines est également essentielle pour optimiser les productions solaires en toiture, grâce à l'orientation du bâti. Les ombrières sur parkings pourraient également être intéressantes à mettre en place afin d'optimiser ces surfaces pouvant être assez importantes. Le fond « Osez » de la région AURA est mobilisable pour financer ce type d'installation <http://enr-oser.fr/>.

3) Le biogaz - méthanisation

Le biogaz issu uniquement des effluents d'élevage n'apparaît pas pertinent à mettre en place en Ardèche compte tenu du faible nombre d'élevages mobilisables. Un processus de méthanisation alimenté par plusieurs sources de matières premières apparaît davantage adapté au contexte local (déchets organiques ménagers, boues des STEP, effluents d'élevages). Toutefois ces déchets sont aujourd'hui collectés pour valorisation par le SYTRAD sur la commune d'Etoile sur Rhône.

Se rapprocher de la Chambre d'Agriculture sur cette thématique.

4) L'éolien

Le lobby des professionnels de l'éolien fait actuellement pression sur le ministère de la Défense pour suspendre les survols de l'armée de l'air en Ardèche, dans l'espoir de pouvoir implanter de nouveaux

parcs éoliens. Il est important de faire entendre aux élus qu'ils se saisissent du choix de l'implantation des futurs projets éoliens car sinon les promoteurs le feront à leur place. Il y a une véritable volonté, partagée par l'ensemble des acteurs de l'énergie, de mettre en place de l'éolien citoyen.

Le SCoT du Grand Millau a une approche intéressante de l'éolien en identifiant les secteurs favorables à leur développement.

5) La géothermie - pompes à chaleur

Le potentiel géothermique du territoire se localise uniquement sur la frange rhodanienne, sur la nappe du Rhône qui est à température constante toute l'année. Sur le reste du territoire, le socle rocheux est trop affleurant et l'installation de pompes à chaleur paraît peu pertinente.

D'une manière générale quant à la production d'EnR il est intéressant de penser le système dans sa globalité et d'imaginer de nouvelles « transactions » villes/campagnes qui pourraient profiter aux espaces ruraux. Il permettrait de penser les liens avec les territoires voisins (Orientation 4 du PADD). Un travail intéressant a été mené à ce sujet par la ville de Bordeaux accompagné d'un bureau d'études (Bureau des Transitions).

Réduction des consommations énergétiques

1) Rénovation thermique des bâtiments

Se référer au Service Public de la Rénovation Energétique, nouvelle structure sur le territoire depuis janvier 2021 (qui intègre Rhône Crussol, et la CAPCA). Cette structure aura notamment vocation à accompagner la mutation des activités économiques vers la transition énergétique.

Voir également, pour une réflexion plus opérationnelle la Stratégie Bas Carbone ainsi que la programmation Pluriannuelle de l'énergie.

2) Mobilité/déplacements

L'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques n'apparaît pas pertinente sur un territoire rural de faible densité car les propriétaires de véhicules électriques devraient être équipés d'une borne de recharge à leur domicile du fait de la dispersion de l'habitat, principalement individuel, sur le territoire.

Theresa Renner : spécialiste mobilité ALEC07 rener@alec07.org

Anne Sophie Hennion : prochaine interlocutrice ALEC07 hennion@alec07.org